



Si la préfecture n'applique pas le jugement ?

Par **euro**, le **16/11/2008** à **01:58**

bonsoir,rnvoilà; après avoir fait un recours au tribunal, le juge à demandé au préfet de réexaminer mon dossier dans les deux mois, et de me délivrer une autorisation prov de séjour en attendant de donner une réponse.rnla préfecture m'a contacté, j'ai remplie un dossier de demande de titre de séjour, on m'a fait signer dans une fiche cartonnée jaune; et on m'a dit d'attendre une réponse. j'ai demandé un récépissé, mais on me l'a refusé.rnça me dérange pas d'attendre leur réponse, mais j'aimerais juste savoir s'ils ne sont pas en tord par rapport au jugement du tribunal en refusant de me donner un récépissé.rnmerci

Par **laurence28**, le **26/11/2008** à **11:42**

bonjour eurorn je suis dans la meme situation que toi . car après un recours au tribunal administratif j'ai eu gain de cause et ils ont demandé ke le prefet réexamine ma situation dans un delai de 2mois qui est passée le 24 novembre . mais par contre il m,ont donné une autorisation provisoire de séjour qui expire en janvier. c,est un carton vert donc je pense que tu dois l,avoir aussi en entendant le réexamen de ton dossier.rncordialemnt

Par **euro**, le **26/11/2008** à **22:40**

bonsoir laurence; merci pour ta réponse.rnaprès le jugement, la préfecture m'a envoyé un dossier de demande de séjour que j'ai rempli et déposé à la préf, j'ai signé une fiche cartonnée jaune.rnj'ai demandé un récépissé en attendant de statuer sur mon dossier, mais j'ai rien eu , ils m'ont dit d'attendre.

Par **laurence28**, le **27/11/2008** à **11:43**

bonjour eurornje pense que tu dois donc attendre mais se n'est pas normal car il ya un article qui dit que quand la mesure d'éloignement est annulé par le TA , l' autorisation provisoire est délivré en attendant qu el,on statue la personne.rndis moi c'est ta premiere demande de titre de séjour? QUEL SEST TON HISTOIRE

Par **euro**, le **30/11/2008** à **09:53**

bonjour laurence,rnc'est ma 3eme demande de titre de séjour:rnla 1ere en 2001 quand je suis rentré en France, refusée. s'était logique car je n'avait pas de motifs réels pour être régularisé.rnla 2eme en 2004 après un mariage avec une française. mariage qui a foiré au bout de 3ans. la préfecture me donnait que des récépissés et après le divorce j'ai eu droit a une OQTF. bref, tout ça c'est des mauvais souvenirs.rnEn février 2008; j'ai déposé une autre demande dans le cadre de la nouvelle loi, avec une promesse d'embauche et un diplôme de chef de chantier. ça a été refusé une autre fois, sauf que le passage devant le juge a été favorable, il a demandé à la préf de réexaminer mon dossier et de me délivrer un récépissé pour circuler. et voilà, j'attends toujours.rnla bonne nouvelle c'est que je vais être papa en mars prochain, c'est pour cela que j'espère avoir l'autorisation de travail le plus vite possible pour préparer, à mon bébé, tout ce qu'il faut pour sa venue au monde.rnvoilà toute mon histoire du passé,du présent et même un aperçu du futur;lol;;

Par **laurence28**, le **01/12/2008** à **16:59**

bonjour eurornje pense que c'est en bonne voie. moi je ne sais pas et j'attends car je demande mon renouvellement suite aux violences conjugales que j'ai subi de la part de mon conjointrnje croise les doigts enfin que ma regularisation soit faite

Par **habib pref**, le **18/09/2012** à **14:35**

moi c est la meme histoire apres le jugement j ai eu 3 autorisation de sejour sans pouvoir travailler et peut etre j aurais une 4 eme APSrnpas encore de decision jusqu a maintenat j ai eu juste 1000 euros

Par **amdakel**, le **20/04/2013** à **13:05**

moi aussi j avais un qtf j ai fait rappel et j ai gagne je suis passe hier a la prefecture pour avoir recipisse ils m ont juste dit que je serais reconvoquer 12 juin mais ils m ont pas donne de recipisse est une mauvaise ou bonne presage

Par **nouredine**, le **21/04/2013** à **14:14**

bonjour,je suis moi aussi un peu dans la meme situation que vous.Apres une oqtf je suis passé au tribunal administratif ou j'ai obtenu un reexamen de ma situation a la prefecture.dans l'attente que celle ci s'occupe de mon dossier, j'ai eut 3 autorisations provisoires de sejour qui ne m'autorisent pas a travailler.au renouvellement de ma 3eme aps, cette semaine, la préfecture m'a dit que mon dossier etait au service contentieux car il restait 2,3 points a vérifier et que je devais attendre leur réponse. Est ce que quelqu'un est ou a été dans cette situation? merci de vos réponses.

Par **nouredine**, le **03/05/2013** à **13:59**

bonjour.rnjattant toujours des réponses de votre part svp merci.